

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2020

Présents : Adam Xavier - Julien Belland – Viridiana Bouchardon - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet – Anne Chovet - Christophe Gobatto - Jérôme Lemaire - Nicolas Perier - Alexandra Plattet – Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Excusées : Emmanuelle Bringuier - Marielle Birgy-Robin - Nathalie Strippoli

Pouvoirs : Emmanuelle Bringuier à Aurore Chaudet
Marielle Birgy-Robin à Alexandra Plattet
Nathalie Strippoli à Stéphane Strippoli

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Aurore Chaudet est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2020 :

Monsieur Christophe Gobatto précise que les carrières ne sont pas en attente d'une convention mais en attente des résultats de l'analyse de leur contrat et convention avec le TELT par la commission indépendante Franco-Italienne.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur l'avenant 1 du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un réfectoire et d'un accueil périscolaire ainsi qu'une décision modificative sur le budget principal.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Délibération maintien à la commune de la compétence PLU

Monsieur le maire rappelle que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), organise notamment le transfert de la compétence communale PLU aux intercommunalités à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, il est possible par dérogation de maintenir la compétence au niveau des communes en juxtaposant des PLU communaux si les conseils municipaux d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes par délibération prise avant le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle également que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain existait à la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme ; et que le précédent conseil municipal s'était déjà opposé au transfert de compétence du PLU par délibération du 9 janvier 2017.

Le Maire ajoute que la détermination de l'urbanisme reste par ailleurs un identifiant essentiel du fait communal, dont l'abandon entraînerait son délitement et que l'harmonisation des documents d'urbanisme des communes est assurée correctement par le S.C.O.T BUCOPA dont c'est précisément la fonction.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération règlement intérieur du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire explique que depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux, le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus en vertu l'article L 2121-8 du CGCT. En effet, tout organisme collégial, surtout s'il comporte un nombre important de membres, ne peut être efficace que si ses modalités de fonctionnement interne sont précisées par un texte, et si le respect de ce texte est garanti.

Monsieur le Maire fait lecture du règlement annexé, élaboré par le conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération Signature Avenant 1 marché MO construction réfectoire et accueil périscolaire :

Monsieur Julien Belland rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réfectoire et d'un accueil périscolaire a été attribué au cabinet GERBE pour un montant total d'honoraires initial de 74 992,50 € HT

L'estimation prévisionnelle initiale des travaux était de 694 375 € HT

L'estimation prévisionnelle définitive des travaux est de 1 223 370,50 € HT

L'écart est principalement dû :

- Au montant du projet sous-évalué en phase de programmation
- A des plus-values liées à des demandes complémentaires d'aménagement aux abords du site comme notamment un parking et une aire de jeux.

Pour calculer la rémunération définitive du maître d'œuvre il est fait application du taux de rémunération prévu par le titulaire dans son marché sur le coût prévisionnel définitif des travaux actés ci-avant.

Pour rappel le forfait de rémunération pour la mission de base ESQ à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire.

La mission complémentaire OPC était rémunérée sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

Monsieur Julien Belland explique qu'il a renégocié avec l'architecte, et par application du taux de rémunération prévu par le titulaire dans son marché pour les travaux de bâtiment et par application d'un taux de rémunération revu à 8,62% pour les travaux de VRD, le montant du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est porté à 123 378,53 HT.

Monsieur Julien Belland présente le tableau de répartition des missions et leurs chiffrages.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision modificative 1 Budget principal

Monsieur le Maire explique qu'il manque 460 € sur le compte 739223 pour payer le Fonds de Péréquation Inter Communal (FPIC), ils seront pris sur le compte 6488 : autres charges.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

Présentation des DIA

Monsieur le Maire les présentera lors du prochain conseil municipal car il n'a pas tous les documents nécessaires en sa possession.

Point sur les commissions :

Commission cohésion sociale / affaires scolaires :

Madame Alexandra Plattet explique que :

- Le protocole sanitaire a été modifié depuis la rentrée du 2 novembre, avec notamment le port du masque obligatoire dès 6 ans.

De plus de nouveaux marquages au sol ont été faits à l'école pour créer un sens de circulation et éviter le brassage des élèves. Au périscolaire la distance entre les tables est plus grande.

- Les fuites d'eau du toit seront réparées pendant les vacances de Noël, en l'absence des élèves. En attendant, les dalles du faux plafond du hall seront enlevées pour la sécurité de tous.

- les associations sportives ne peuvent plus accéder aux salles municipales conformément aux directives nationales, sauf le relais d'assistantes maternelles et la cantine / périscolaire.

- La bibliothèque est fermée jusqu'au 1er décembre.

Une adresse mail a été créée pour la bibliothèque : biblio@saintejulie.fr

Le système click and collect ne peut pas encore être mis en place.

La gratuité pour les adhérents devrait être effective à partir de janvier 2021.

La bibliothèque est ouverte aux habitants de Chazey sur Ain.

Madame Alexandra Plattet résume la réunion du CCAS : le brunch des anciens est annulé mais le panier gourmand est maintenu.

La cérémonie pour les cadeaux de naissance est reportée au printemps.

L'analyse des besoins sociaux est en cours.

Une adresse mail a également été créée pour le CCAS : ccas@saintejulie.fr

Commission fêtes et cérémonie :

Monsieur le Maire précise que la cérémonie du 11 Novembre aura lieu à huis clos, ne pourront être présent que les membres du conseil municipal, 3 musiciens et un porte-drapeau. La cérémonie ne sera pas suivie du traditionnel moment de convivialité.

Commission finances :

Madame Aurore Chaudet demande que les commissions chiffrant leurs projets pour les prévisions du budget 2021.

Commission urbanisme :

Monsieur Jérôme Lemaire explique le fonctionnement du service urbanisme qui traitent les DIA, CUa, Cub, permis d'aménagement, permis de construire, déclaration préalable.

A ce jour, une dizaine de dossiers sont en cours, avec des tâches différentes selon les dossiers.

Commission information communication :

Monsieur Jérôme Lemaire annonce que le Sainte-Julie En Bref est sorti.

Le bulletin municipal est en cours de rédaction, les commissions doivent préparer leurs articles, pour retracer ce qu'elles ont réalisé et présenter leurs projets futurs.

Commission travaux :

Monsieur Julien Belland explique que :

- il a reçu les devis du charpentier et du plaquiste pour les réparations des fuites du toit de l'école, il lui reste à recevoir celui du peintre avant de pouvoir tout envoyer à l'assurance.

Le charpentier commencera par traiter les entrées d'eau en intervenant les mercredis, avant de faire le gros chantier pendant les prochaines vacances scolaires.

- Les travaux de l'étage de la mairie seront reportés pour pouvoir faire en priorité les travaux de voirie du Clos de Montlieu.
- Impasse du Maréchal Ferrand : les travaux devraient commencer fin novembre.
- Le devis pour la pompe de relevage du Trolliet a été validé, pour information la seconde fonctionne parfaitement bien.
- La demande d'expertise du garage au Mas Dupuis a été réceptionnée par les Domaines, il y a 1 mois de délai pour le traitement.

Questions Diverses :

Monsieur Stéphane Strippolli revoit les contrats de maintenances des machines tournantes de l'eau et de l'assainissement.

Mr Xavier Adam annonce que

- le copieur de l'école a été livré.
- la fibre est arrivée à la salle des fêtes et à la bibliothèque.
- le chiffrage d'ordinateurs portables est en cours pour le télétravail des secrétaires.
- le paramétrage des boites mails est en cours.

Madame Aurore Chaudet rappelle qu'un concours de dessin « dessinez votre personnage préféré » a été lancé par la bibliothèque.

Monsieur le Maire et Monsieur Yves Vacle expliquent qu'il y a de plus en plus de plaintes pour la circulation rue du Centre et alentours : la commission voirie doit y travailler pour voir comment améliorer cette situation, certes il y a des plaintes, mais certains riverains ne se gênent pas pour stationner sur les trottoirs, ce qui oblige les piétons à marcher sur la chaussée.

Comme il est stipulé dans le règlement intérieur du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que chaque commission doit établir un ordre du jour pour chaque réunion et l'envoyer à tous les conseillers, un compte-rendu sera diffusé systématiquement à tout le conseil municipal.

Monsieur Christophe Gobatto interroge sur la façon de demander un travail aux agents municipaux, Monsieur Julien Belland lui répond d'envoyer la demande au responsable de l'agent. Il est décidé que les commissions établissent des demandes de travaux, le but étant de prioriser et de planifier les interventions.

Monsieur Nicolas Perier remercie le conseil pour les réponses au sondage du PLU. Il en fera un compte-rendu au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciement des enfants de l'école pour un écran de vidéo-projection installé dans leur classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.